



HAL
open science

Réflexions sur l'origine de l'insubordination. Le cas de trois insubordonnées hypothétiques du français

Adeline Patard

► **To cite this version:**

Adeline Patard. Réflexions sur l'origine de l'insubordination. Le cas de trois insubordonnées hypothétiques du français. *Langages*, 2014, Réanalyse et changement linguistique, 4 (196), pp.109-130. 10.3917/lang.196.0109 . hal-01698462

HAL Id: hal-01698462

<https://hal.science/hal-01698462v1>

Submitted on 6 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Réflexions sur l'origine de l'insubordination. Le cas de trois insubordonnées hypothétiques du français

1. INTRODUCTION

En français moderne, l'usage autonome de [*si p*] est un tour tout à fait habituel permettant d'exprimer, entre autres choses, un souhait (1), une supposition (2) ou une proposition (3) :

- (1) Oh, si j'étais riche ! (Maupassant, *Les bijoux*, 1883)
- (2) Et si la plume était un outil de chevalerie ? (Orsenna, *Grand amour*, 1993)
- (3) Si vous retiriez votre chapeau ? (Gide, *Les caves du Vatican*, 1914)

Si morphologiquement ces propositions s'apparentent à des subordonnées (à travers l'usage du relateur *si*), l'absence d'apodose suggère une certaine émancipation de ces dernières par rapport à la proposition régissante qui serait non exprimée. À la suite de l'article de N. Evans (2007)¹, ce phénomène tend à être désigné par le terme d'« insubordination » qui s'applique ainsi à « l'usage conventionnalisé comme indépendante de ce qui apparaît être formellement des propositions subordonnées »². Selon cette définition, qui reste assez générale, les [*si p*] isolées des énoncés (1)-(3) pourraient constituer des « propositions insubordonnées » dans la mesure où elles se présentent communément sans principale.

Dans notre article, nous nous focaliserons sur les trois constructions insubordonnées du français illustrées en (1)-(3). L'objectif de notre étude est double :

1. Le manuscrit de l'article semble avoir circulé dans la communauté scientifique bien avant sa publication.
2. « [...] the conventionalized main clause use of what, on prima facie, appear to be formally subordinate clauses. » (Evans, 2007 : 367)

(i) nous nous demanderons dans quelle mesure les [si p] insubordonnées étudiées se sont affranchies de leur apodose ; (ii) et nous chercherons à déterminer le mécanisme de changement linguistique à l'origine de cette émancipation. Notre réflexion s'organise en trois parties. Nous reviendrons d'abord rapidement sur deux approches possibles des [si p] isolées (i) comme insubordonnées issues d'une grammaticalisation ou (ii) comme phrases hypothétiques elliptiques. Nous proposerons ensuite une description des trois insubordonnées hypothétiques citées ce qui nous permettra de mesurer l'autonomie de la [si p]. Enfin, nous évaluerons tour à tour la pertinence des notions de *grammaticalisation* et de *réanalyse* pour expliquer l'origine de l'insubordination.

2. LES [SI P] ISOLÉES : QUELLE APPROCHE ?

L'existence de [si p] isolées fonctionnant de façon autonome, *i.e.* sans apodose explicite, est documentée dans de nombreuses langues³ comme l'anglais (4), l'italien (5), le néerlandais (6) et le français (7) :

- (4) If you'd like to move your head a little. Thank you. (Stirling, 1998 : 278)
'Si vous voulez bien tourner votre tête un petit peu.'
- (5) ma **se** questo e' preliminare al pacco ? (Lombardi Vallauri, 2010 : 55)
'Mais **si** c'était préalable au colis ?'
- (6) Hans, **of** je even naar Edith zou lopen. (Evans, 2007 : 380)
'Hans, **si** t'allais voir un peu Edith.'
- (7) [titre d'article] Climat : et **si** le ciel nous tombait sur la tête ? (www.terra-economica.info, 19.06.2007 ; cité par Patard, 2009 : 237)

Le traitement de ces [si p] isolées fait débat parmi les linguistes. D'une manière générale, deux types d'approche sont envisageables. Nous les détaillons dans les deux sous-sections suivantes.

2.1. L'approche en termes d'insubordination

Le traitement de [si p] isolées en termes d'insubordination est défendu par N. Evans (2007), E. Lombardi Vallauri (2004, 2010) et L. Stirling (1998). Selon cette première approche, certaines [si p] isolées⁴ correspondent à des subordonnées en voie d'acquérir le statut de proposition indépendante.

Selon les auteurs, ce changement de statut se manifeste à différents niveaux. Il se reflète d'abord dans le contour intonatif de l'énoncé qui n'est pas suspensif mais conclusif, ce qui indique une indépendance prosodique de la [si p]

3. Selon Evans (2007) et Lombardi Vallauri (2010), l'usage isolé de la [si p] serait attesté, en plus des langues citées *supra*, en espagnol, en basque, en môn, en japonais, en suédois, en finnois, en latin classique et en grec ancien.

4. Les auteurs cités reconnaissent différents degrés d'autonomisation de la [si p] en fonction du sens communiqué. Pour eux, les [si p] qui semblent avoir été le plus loin vers une autonomie complète sont celles exprimant un souhait, une supposition ou une requête.

(Stirling, 1998 : 289 ; Lombardi Vallauri, 2004 : 193, 2010 : 54). Ensuite, sur le plan sémantique, le contenu de l'apodose « tronquée » est généralement très vague et difficile à restituer (Evans, 2007 : 390 ; Lombardi Vallauri, 2004 : 193, 2010 : 54-55). Cela amène L. Stirling à réfuter l'idée d'une ellipse de l'apodose (qui ne peut pas être restituée facilement) et à admettre que le sens propre de l'insubordonnée ne dépend pas de la prise en compte d'une principale, mais correspond à une inférence qui s'est conventionnalisée (1998 : 289-290). Du point de vue pragmatique, L. Stirling et E. Lombardi Vallauri constatent que la [si p] peut suffire pour déterminer la force illocutoire de l'énoncé (un souhait, une requête, etc.). Celle-ci ne dépend alors plus de l'interprétation de la principale (Stirling, 1998 : 290 ; Lombardi Vallauri, 2004 : 193, 2010 : 54-55), alors que, comme le rappelle L. Stirling (*ibid.*), l'énonciation d'une subordonnée ne peut normalement pas constituer un acte de langage⁵. La [si p] aurait donc, dans ce cas, clairement acquis une autonomie pragmatique. N. Evans (2007 : 429) et E. Lombardi Vallauri (2010 : 77-78) observent, par ailleurs, que la force illocutoire de [si p] insubordonnées est pleinement prévisible et conventionnalisée, ce qui suggère que celle-ci fait maintenant partie de la grammaire des locuteurs où elle correspond au sens propre de l'insubordonnée [si p]. Enfin, dans certains contextes, l'insubordonnée montre des signes clairs d'indépendance syntaxique : ainsi, à l'instar des propositions indépendantes, la [si p] peut être connectée à une autre proposition par le biais d'une conjonction (Stirling, 1998 : 291 ; Lombardi Vallauri, 2004 : 207, 2010 : 78) :

- (8) *If I can explain what's driving it, SINCE I was at that meeting.* (Stirling, 1998 : 291)

'Si je peux expliquer ce qui pousse à cela, PARCE QUE j'étais à cette réunion.'

Pour les auteurs cités, ce faisceau de faits abonde dans le sens d'un changement de statut de la protase qui est devenue une proposition indépendante.

L. Stirling (1998) et E. Lombardi Vallauri (2004, 2010) voient dans ce changement de statut le résultat d'un processus de grammaticalisation lors duquel les [si p] insubordonnées (plus ou moins autonomes) auraient acquis un statut plus grammatical avec le temps. Pour E. Lombardi Vallauri, les insubordonnées illustrent un changement caractéristique des processus de grammaticalisation décrit par M. Haspelmath, à savoir « le renforcement des relations de dépendance entre les différentes parties d'un schéma constructionnel »⁶. Dans le cas des insubordonnées, ce changement se manifeste par le fait suivant :

[T]he semantic and pragmatic/illocutionary function of the abolished main clause is actually incorporated into the free conditional. This means that the two original

5. Voir aussi Caudal et Roussarie (2005 : 54) concernant la force illocutoire des phrases conditionnelles du français.

6. Lombardi Vallauri s'appuie sur la définition suivante donnée par Haspelmath (2004 : 26) : « A grammaticalization is a diachronic change by which *the parts of a constructional schema come to have stronger internal dependencies.* » [c'est nous qui soulignons]

contents of the complex construction end up being cumulated in a single clause. (Lombardi Vallauri, 2004 : 206)

Autrement dit, le fait que le sens de l'apodose disparue ait été intégré à celui de la protase peut être interprété, selon E. Lombardi Vallauri, comme un renforcement de la cohésion interne de la construction et donc comme un signe de grammaticalisation.

Plus précisément, E. Lombardi Vallauri (2004 : 208) analyse l'évolution à l'œuvre comme une « pragmatcialisation » parce que le sens de la principale qui est incorporée à la subordonnée est de nature essentiellement pragmatique et illocutoire. En effet, selon l'auteur :

[T]he main function of the inferred and non-expressed part of the utterance is not to share its semantic content, but to endow the whole utterance with a conventional pragmatic value (offer/request, inhibition of action, reassurance, challenging/protest). (Lombardi Vallauri, 2004 : 208)

En somme, E. Lombardi Vallauri parle de *pragmaticalisation* parce que la [si p] endosse, grâce à l'« absorption » du sens de la principale, de nouvelles fonctions pragmatiques correspondant à la réalisation d'actes de langage telles qu'une offre, une requête, etc.

Pour conclure, le traitement des [si p] isolées en termes d'insubordination repose sur l'idée que ces dernières sont des constructions à part entière, dotées des fonctions pragmatiques et discursives spécifiques, qui ont émergé à travers un processus de grammaticalisation.

2.2. L'approche en termes d'ellipse

Selon une approche alternative, les [si p] isolées sont, en réalité, des phrases hypothétiques dont l'apodose, sous-entendue, n'est pas réalisée discursivement : la protase n'est donc pas devenue autonome, mais dépend d'une principale implicite. Cette position est soutenue pour le français par G. Corminboeuf (2008, 2009, à par.). Selon cet auteur, seul un petit nombre de [si p] pourrait éventuellement être en voie d'autonomisation, par exemple les constructions en [si *seulement* p] (Corminboeuf, 2009 : 283). Mis à part ces rares exceptions, la grande majorité des [si p] isolées du français sont, selon lui, des phrases hypothétiques dont l'apodose est éllipsée. Pour défendre cette idée, G. Corminboeuf s'appuie sur une conception large de l'ellipse :

Je n'entends pas par « ellipse » la reconstruction fidèle d'une structure de départ éventuellement pré-assertée, mais **la catalyse d'un contenu informationnellement prévisible**. [...] Le membre régissant Q peut donc être conjecturé en contexte et/ou par convention à partir d'une classe de solutions possibles. **Le terme régissant [Q] est récupérable par catalyse à partir du terme régi**. (Corminboeuf à par. ; notre mise en gras)

La notion d'*ellipse* ne se réduit donc pas uniquement aux cas où le contenu informationnel de l'apodose peut être restitué avec précision, mais peut également

s'appliquer aux phrases où le sens général de l'apodose est conjecturable à partir du contexte.

G. Corminboeuf (2008 : 231) illustre son propos à l'aide de l'exemple (9) cité par M. Rothenberg (1989 : 151) :

- (9) Si on y allait [qu'en dirais-tu] ? (Maupassant, *Deux amis*, 1883)

Selon lui, la [si p] énoncée en (9) sous-entend le régissant ellipsé *qu'en dirais-tu ?* qui est récupérable à partir du contexte, et c'est parce que le contenu sémantique de l'apodose est ici identifiable que l'ellipse est rendue possible.

En somme, pour G. Corminboeuf, les [si p] isolées sont majoritairement en français des phrases hypothétiques dont l'apodose est ellipsée. L'autonomisation des [si p] isolées est donc, pour lui, très limitée et se borne, dans l'ensemble, à la non-réalisation discursive de l'apodose.

Dans le reste de l'article, nous développons une approche des trois types de [si p] isolées du français qui permet, à certains égards, de faire le lien entre les deux approches évoquées. À l'instar de L. Stirling, N. Evans et E. Lombardi Vallauri, nous admettons l'existence d'insubordonnées ayant un fonctionnement quasi-autonome. Néanmoins, nous tâcherons de montrer dans la section 3 que l'apodose se trouve encore, dans certains contextes, à l'« arrière-plan » de l'interprétation, et que l'autonomie n'est pas tout à fait complète, rejoignant ainsi la position de G. Corminboeuf.

Par ailleurs, dans la section 4, nous approfondissons la question de l'origine de l'insubordination : nous serons alors amenée à reconsidérer la thèse d'une grammaticalisation et à envisager une explication alternative en termes de réanalyse.

3. DESCRIPTION DE TROIS INSUBORDONNÉES HYPOTHÉTIQUES DU FRANÇAIS

Dans cette partie, nous donnons une caractérisation linguistique des trois insubordonnées hypothétiques du français qui sont illustrées en (10), (11) et (12), et que nous désignons sous les termes respectifs d'*optatives*, de *suppositives* et de *propositives* suivant leur fonction pragmatique, *i.e.* l'intention communicative qui motive leur usage par le locuteur. En effet, à travers elles, le locuteur cherche à accomplir un acte illocutoire correspondant à un souhait, une supposition ou une proposition :

- (10) Si je pouvais le séduire ! (Kristeva, *Les Samouraïs*, 1990)
 (11) Si c'était sérieux ? (Genevoix, *Ceux de 14*, 1950)
 (12) Si on se rebuvait un coup ? (Benoziglio, *Cabinet portrait*, 1980)

Ces trois usages de [si p] isolées peuvent être qualifiés d'*insubordination* car ils sont généralement mentionnés dans les grammaires⁷ et constituent donc des usages largement conventionnalisés. Nous avons donc *a priori* affaire à des insubordonnées telles que N. Evans (2007 : 367) les définit (comme usage conventionnel d'une subordonnée sans principale).

Notre étude se fonde sur l'analyse d'occurrences authentiques provenant de deux corpus différents. Un premier corpus est constitué d'une sélection de textes de la base FRANTEXT datant du XIX^e et du XX^e siècle. Nous avons extrait de ce corpus toutes les cooccurrences de *si* avec les signes de ponctuation « ? » ou « ! », que nous avons ensuite triées pour ne retenir que les insubordonnées. Le second corpus est un recueil d'occurrences glanées dans différents types de textes écrits et oraux (conversations spontanées, entretiens, textes journalistiques, blogs, forums internet)⁸.

3.1. Dimension sémantico-pragmatique

3.1.1. Sens, fonctions pragmatiques et paraphrases

Les trois types d'insubordonnées étudiées ont en commun une valeur sémantique « hypothétique » encodée par le relateur *si* : selon l'idée défendue par un certain nombre d'auteurs⁹, *si* permet d'envisager la situation décrite par p sans se prononcer sur sa réalité ; L'énonciateur de [si p] ne prend donc pas en charge la validité de p qu'il laisse en suspens. On retrouve cette valeur de *si* dans les phrases conditionnelles hypothétiques [si p, q] (cf. 13), mais également dans les [si p] percontatives (aussi appelées interrogatives indirectes, cf. 14) ainsi que dans les insubordonnées [si p] qui nous intéressent ici.

- (13) *Si elle était là, je voudrais mourir dans ses bras.* (Balzac, *La peau de chagrin*, 1831)
- (14) *Mais il était incapable de dire le chiffre hebdomadaire des victimes de la peste, il ignorait réellement si elle était en avance ou en recul.* (Camus, *La Peste*, 1947)

Les insubordonnées [si p] semblent, par ailleurs, avoir développé, à partir de leur valeur hypothétique, des fonctions pragmatiques qui leur sont propres¹⁰ et qui sont au nombre de trois. Les insubordonnées [si p] peuvent d'abord avoir pour fonction communicative l'émission d'un souhait (ou d'un regret). Ces

7. Voir par exemple la grammaire de Riegel, Pellat & Rioul (1994 : 310, 403).

8. Une grande partie de ce recueil a été réalisé dans le cadre de deux travaux antérieurs (Patard 2007, 2009).

9. Pour des travaux récents, voir p. ex. Caudal & Roussarie (2005), Aptekman (2006), Corminboeuf (2009), Monte (2009).

10. D'après Buridant (2000 : 638), les insubordonnées à fonction optative existent dès l'ancien français. De plus, selon une étude préliminaire du corpus FRANTEXT que nous avons effectuée à l'occasion d'un séminaire, les insubordonnées à fonction suppositive sont attestés dès le XVI^e siècle, tandis que les insubordonnées à fonction propositive ne s'observent qu'à partir du XVIII^e siècle.

insubordonnées « optatives » peuvent être paraphrasées à l'aide de la glose suivante : '*comme j'aimerais [inf. / que p]*' (cf. 15b) :

- (15) a. Si je pouvais le séduire ! (Kristeva, *Les Samourais*, 1990)
 b. *Comme j'aimerais pouvoir le séduire !*

Les insubordonnées [*si p*] peuvent ensuite avoir pour fonction d'inviter le locuteur à supposer un fait : le locuteur demande ainsi à son interlocuteur d'envisager la réalité de *p*. Ces insubordonnées « suppositives » peuvent être paraphrasées à l'aide de '*suppose / imagine que p soit vrai*' :

- (16) a. Si c'était sérieux ? (Genevoix, *Ceux de 14*, 1950)
 b. *Imagine que ce soit sérieux ?*

Enfin, les insubordonnées [*si p*] peuvent permettre au locuteur d'adresser une proposition à son interlocuteur : il suggère alors à ce dernier d'agir de telle sorte que *p*. Ces insubordonnées « propositives » sont paraphrasables à l'aide de : '*je te propose/suggère que p*' :

- (17) a. Si on se rebovait un coup ? (Benoziglio, *Cabinet portrait*, 1980)
 b. *Je te propose de reboire un coup.*

L'interprétation de ces trois types d'insubordonnées semble reposer sur trois principaux facteurs : (i) l'intonation permet de déterminer si l'acte de langage est un souhait ou une supposition/proposition (*infra* § 3.3), (ii) la personne (Patard, 2009 : 236-237) et (iii) l'agentivité du sujet permettent de discriminer une proposition (où l'allocutaire est sollicité pour agir d'une certaine façon) d'une supposition (qui ne requiert pas que l'allocutaire soit agent). L'agentivité du sujet peut se manifester par différents indices linguistiques : la dynamité du prédicat (Patard, 2009 : 237), son sémantisme intentionnel, la nature animée du sujet, la diathèse active (*vs* la diathèse passive), etc. Ainsi, dans l'exemple (18), l'usage de la non-personne et d'un prédicat statif entraîne une lecture suppositive tandis que, dans l'exemple (19), l'emploi d'un « on » inclusif et d'un prédicat à sens intentionnel conduisent à une interprétation propositive :

- (18) [...] si c'était un espion ? si c'était une conspiration ? (Balzac, *Un épisode sous la terreur*, 1850)
 (19) « Si on allait voir chez elle » (Kristeva, *Les Samourais*, 1990)

Néanmoins, ces traits contextuels ne sont pas des facteurs suffisants, mais peuvent donner lieu à d'autres interprétations si des indices contradictoires existent dans la situation d'énonciation ou le contexte plus large.

3.1.2. (Non-)interprétation de l'apodose

Pour les trois insubordonnées décrites, il est possible, dans certains contextes, de restituer une apodose. Pour les optatives, il est en général possible de reconstruire une apodose dans laquelle le locuteur évalue la situation imaginée comme bénéfique (p. ex. *comme ce serait bien !*) (cf. 20) :

- (20) Si je pouvais le séduire, *comme ce serait bien !*

L'apodose exclamative est parfois explicitée dans le contexte (cf. 21). Notons que le focus informationnel porte alors sur les conséquences bénéfiques de la situation souhaitée (exprimée dans l'apodose en position rhématique) plutôt que sur le souhait lui-même (exprimée par la protase) :

(21) Ah si j'étais Loana [pause] bon Dieu que je serais heureuse ! (Radio Censure)

Pour les suppositives, l'apodose restituée correspond à une question générique (p. ex. *que faire ?*, *que se passera-t-il ?*, *quelles autres possibilités envisager ?*) (cf. 22a) ; pour les propositives, il s'agit d'une demande d'assentiment adressée à l'interlocuteur (p. ex. *qu'en dirais-tu ?* ou *est-ce que cela t'irait ?*) (22b) :

(22) a. Si c'était sérieux, *que faire ?*

b. Si on se rebovait un coup, *est-ce que cela t'irait ?*

On peut penser que les phrases hypothétiques complètes ainsi rétablies : [*si p*, {appréciation positive (p)} !], [*si p*, {question générique} ?] et [*si p*, {demande d'assentiment (p)} ?], sont un reflet des constructions hypothétiques sources à partir desquelles les insubordonnées étudiées se sont développées. Il est toutefois notable que la restitution des apodoses de ces constructions n'est pas toujours possible. Dans le cas des [*si p*] autonomes à valeur optative, l'expression d'une appréciation positive de *p* dans l'apodose semble généralement redondante parce que cette appréciation est déjà *intégrée dans le sens* de la [*si p*] : en effet, la situation souhaitée est obligatoirement jugée positivement par le locuteur, de sorte que l'énoncé devient inapproprié si ce jugement va à l'encontre de nos connaissances du monde (en d'autres termes, l'évaluation positive de *p* n'est pas une inférence annulable par le contexte) :

(23) #Si je pouvais mourir d'une mort lente et douloureuse !¹¹
{appréciation positive (p)}

Ainsi, dès lors que le focus porte sur la situation visée par le souhait (dénotée dans la [*si p*]) plutôt que sur les conséquences bénéfiques de cette situation (dénotée dans la principale), l'expression de l'apodose devenue redondante n'a plus lieu d'être (cf. 15a).

Pour les [*si p*] suppositives et les propositives, on observe que certains énoncés sont nettement réfractaires à la restitution de l'apodose « implicite » : soit l'énoncé obtenu paraît inapproprié (cf. 24), soit l'apodose modifie le sens de l'énoncé (ce qui suggère que le sens de l'apodose n'était pas sous-entendu par l'énoncé original) (cf. 25). Ainsi, dans l'énoncé (24), le locuteur ne fait qu'émettre une supposition qui n'implique aucune question : le locuteur est en train de réaliser qu'en aidant sa voisine lors de l'épreuve de grammaire de l'agrégation, il vient d'accomplir un acte de chevalerie ; la [*si p*] exprime ici uniquement cette prise de conscience (« la plume est un outil de chevalerie ») sans impliquer d'interrogations particulières sur les perspectives que cela pourrait ouvrir. L'insubordonnée se borne donc à l'expression d'une simple supposition :

11. Le signe « # » indique que l'énoncé semble inapproprié du point de vue du sens interprété.

- (24) En revanche, cet examen désuet, l'agrégation de grammaire, avait ouvert une petite porte dans l'horizon : *et si la plume était un outil de chevalerie (#que faire / #quelles perspectives envisager) ?*
 Une fin d'après-midi, coup de sonnette : Frédérique.
 – Je viens du ministère. J'ai vu les résultats : reçue. Et, grâce à toi, dix-huit sur vingt. (Orsenna, *Grand amour*, 1993)

Dans l'énoncé (25), l'expression de l'apodose modifie le sens de l'énoncé en en atténuant la dimension injonctive (lié à l'emploi de l'adjectif « ridicule » connoté négativement) : l'insubordonnée seule implique, en effet, un acte fortement injonctif correspondant à un ordre, alors que la phrase conditionnelle complète induit une simple proposition :

- (25) Initié aux « bonnes manières » par son oncle et sa tante, imitant l'élégance innée de Marceau, il laissait sa gouaille au vestiaire pour devenir ce jeune garçon bien élevé, attentionné, qui présentait la chaise à sa tante et attendait pour la pousser doucement [...]
 – Olivier, si tu ôtais ce ridicule bracelet de cuir (**qu'en pense-tu**) ?
 – Bien, ma tante. (Sabatier, *Les Fillettes chantantes*, 1980)

Cet exemple est intéressant car il suggère que l'acte de langage exprimé par les insubordonnées propositionnelles peut varier, en fonction du contexte, de la proposition polie (cf. 17a) à l'ordre péremptoire (cf. 25). Toutefois ces insubordonnées ont en commun la nature illocutoire de l'acte exécuté : le locuteur demande à l'allocutaire d'agir d'une certaine façon ; ce qui varie, c'est le degré d'autorité dont fait preuve le locuteur en sollicitant l'allocutaire.

Dans les énoncés commentés, on peut considérer que la [*si p*] s'est émancipée de la principale sur le plan sémantico-pragmatique dans la mesure où cette dernière n'est plus sous-entendue par la proposition insubordonnée. Ces faits indiquent que les insubordonnées étudiées ne présentent pas toutes le même degré d'autonomie : en fonction du contexte, elles peuvent sous-entendre une apodose de façon plus ou moins prégnante (cf. 15a, 16a et 17a) ou bien fonctionner sémantiquement de façon autonome (cf. 24-25).

3.1.3. Force illocutoire

Sur le plan illocutoire, les insubordonnées étudiées expriment deux types d'actes de langage. Les énoncés optatifs permettent d'accomplir un acte « expressif » (Vanderveken, 1988 : 78) en exprimant un état psychologique du locuteur à propos d'un état de fait ; ils permettent en l'occurrence de formuler un souhait visant une situation jugée bénéfique. Les énoncés suppositifs et propositifs peuvent être analysés comme des actes « directifs »¹² dans la mesure où ils invitent l'interlocuteur à agir de façon idoine, soit en acceptant d'envisager que *p* soit vrai (pour les suppositifs), soit en contribuant à la réalisation de *p* (pour les propositives).

12. Voir aussi Delbecq (2006 : 215-216).

Si on s'interroge maintenant sur ce qui détermine la force illocutoire de ces énoncés, il semble qu'il y ait deux cas à distinguer :

- pour les insubordonnées suppositives, la force illocutoire est déterminée par la [si p] seule, associée à une intonation adéquate : la [si p] permet de supposer la réalité de p et l'intonation permet de signifier la dimension interpersonnelle de l'énoncé, *i.e.* le fait que le locuteur attendent une réaction adéquate de l'interlocuteur. Les suppositives semblent donc parfaitement autonomes d'un point de vue illocutoire (cf. 26a). Par opposition, lorsque l'on explicite l'apodose, l'énoncé s'interprète comme une demande d'information (26b) :

- (26) a. Et si la neige manquait ? (lemonde.fr, 21.04.2008)
{supposition (p)}
b. Et si la neige manquait, que faire / quelles possibilités envisager ?
{demande d'information}

- Dans le cas des optatives et des propositives, la force illocutoire (souhait ou proposition) peut être inférée à partir de la construction entière [si p, q]. En d'autres termes, le sens optatif ou propositif est une inférence qui est tirée à partir du contenu informationnel des deux termes de la phrase hypothétique (le processus inférentiel/implicationnel peut être représenté par le symbole « \Rightarrow »). Pour les optatives, l'appréciation positive (q) de la situation supposée (si p) permet d'inférer un souhait : en effet, en présentant la situation supposée comme bénéfique, le locuteur implique qu'il souhaite sa réalisation (cf. 27) :

- (27) Si je pouvais être intelligent, (*comme se serait bien*) ! (Queneau, *Odile*, 1937)
{supposition (p)} + {appréciation positive (p)}
 \Rightarrow {souhait (p)}

Le raisonnement est similaire pour les propositives : la demande d'assentiment (q) au sujet de la situation supposée (p) permet d'inférer une proposition : en sollicitant son accord au sujet d'une situation, le locuteur implique qu'il souhaite que l'interlocuteur réalise la situation en question (cf. 28) :

- (28) Si on prenait l'air, (*qu'en penses-tu*) ? (Kristeva, *Les Samouraïs*, 1990)
{supposition (p)} + {demande d'assentiment (p)}
 \Rightarrow {proposition (p)}

Ces observations suggèrent que, dans la phrase hypothétique complète, l'interprétation d'un souhait ou d'une proposition repose à la fois sur le contenu informationnel de la protase et de l'apodose. Néanmoins, comme nous l'avons vu en 3.1.2, les insubordonnées optatives et propositives ne sous-entendent pas nécessairement une apodose.

Pour les optatives, nous avons en effet remarqué que le sens de l'apodose ({appréciation positive (p)}) semble aujourd'hui faire partie du sens de la [si p] même. Il s'ensuit que l'inférence d'un souhait peut être tirée à partir du sens seul de la [si p], sans qu'il faille prendre en compte le contenu sémantique de l'apodose. Cela rejoint l'idée de E. Lombardi Vallauri (2004 : 206) selon laquelle le sens de l'apodose a été « incorporé » à celui de la protase. Les insubordonnées optatives jouiraient donc, en français moderne, d'une indépendance illocutoire.

Pour ce qui est des propositives, l'interprétation de l'apodose n'est pas toujours nécessaire non plus, comme nous l'avons noté en 3.1.2. Lorsque l'insubordonnée ne sous-entend aucune apodose (comme dans (25) cité *supra*), on peut penser que la [si p] est autonome discursivement. Lorsqu'au contraire une apodose peut être restituée, comme en (28), il est plus difficile de décider si l'apodose « implicite » contribue ou non à déterminer la force illocutoire de l'énoncé.

3.2. Traits morpho-syntaxiques

3.2.1. Usage des temps verbaux

Les insubordonnées étudiées offrent deux types de distribution des temps verbaux. Les insubordonnées suppositives (30) et propositives (31) peuvent être soit à l'imparfait soit au présent (soit à leurs formes composées : le plus-que-parfait et le passé composé) alors que, dans les insubordonnées optatives (29), l'emploi de l'imparfait (ou du plus-que-parfait) est obligatoire :

- (29) Si on *avait* (/a) du feu, seulement ! (Genevoix, *Ceux de 14*, 1950)
 (30) Et si la vieille *se réveillait* (/se réveille) ? (Clavel, *Malataverne*, 1960)
 (31) Si nous *jouions* (/jouons) au chemin de fer ? (Genevoix, *Ceux de 14*, 1950)

Cet état de fait reflète en partie les restrictions rencontrées dans les constructions hypothétiques sources où l'apodose est réalisée. Ainsi, l'emploi de l'imparfait dans l'insubordonnée optative provient de la construction [si imparfait, conditionnel] qui caractérise ce que l'on appelle traditionnellement les hypothétiques d'*irrealis* (cf. 32a) où les faits supposés sont présentés comme irréels ou peu probables. Dans les insubordonnées suppositives et propositives, l'imparfait et le présent sont tous les deux possibles, tout comme dans la phrase hypothétique complète (cf. 32b-32c) :

- (32) a. Si on *avait* (/a) du feu seulement, comme ce *serait* (/#c'est) bien !
 b. Et si la vieille *se réveillait* (/se réveille), que *ferions-nous* (/que ferons-nous) ?
 c. Si nous *jouions* (/jouons) au chemin de fer, qu'en *dirais-tu* (/dis-tu) ?

3.2.2. Coordonnant initial « et »

Le coordonnant *et* introduit très fréquemment les insubordonnées suppositives et propositives. Dans ce cas, *et* ne fonctionne pas comme coordonnant syntaxique puisqu'il ne relie la [si p] à aucune proposition précédente, comme le montrent les deux exemples suivants :

- (33) Il hésite ce mec, puis se dressant, balance :
 – Et si tu me le montrais cet artiche ? (Simonin, *Du mouron pour les petits oiseaux*, 1960)
 (34) [...] comme ils allaient atteindre le haut de la grand-rue, Robert demanda :
 – Et si la vieille se réveillait ? (Clavel, *Malataverne*, 1960)

Ce *et* initial constitue un indice fiable pour identifier les suppositives et les propositives. En effet, il ne peut pas introduire d'optatives, si bien que lorsqu'on l'ajoute à l'initiale d'une optative (cf. 35), il tire l'interprétation de l'énoncé vers celle d'une supposition :

- (35) Que cela fait mal, physiquement, d'entendre le speaker annoncer que de très lourdes pertes ont été subies par les Britanniques. (#*Et*) *si vos angoisses à de telles nouvelles [...] pouvaient seulement leur être de quelque secours !* (Schroeder, *Journal d'Occupation*, 2000)

Dans certains contextes, ce *et* initial semble jouer le rôle de *coordonnant discursif* en mettant en relation deux discours. *Et* relie alors l'acte de langage exprimé par la [*si p*] à un discours antérieur présupposé. Ainsi, dans l'exemple suivant, *et* permet de relier et d'opposer la supposition « si j'alternais, avec lui, plus avec lui, re-avec lui » au discours précédent relayé par la journaliste sur la rupture d'Uma Thurman avec André Balazs :

- (36) Comme nous sommes des gens indisciplinés, nous lui demandons confirmation de sa rupture avec André Balazs, son dernier amoureux en date. « Qui vous dit que j'avais rompu ? *Et si dans cette relation, j'alternais : avec lui, plus avec lui, re-avec lui...* Qui sait ? » (Marie-Claire, octobre 2006)

Dans d'autres contextes, *et* semble plutôt fonctionner comme un simple *embrayeur*¹³ : il ne lie alors plus la [*si p*] à un discours présupposé, mais indique la pertinence de l'acte de langage dans la situation d'énonciation. Ainsi en (37), *et* signale que la proposition du locuteur (*Et si nous descendions, Odile ?*) trouve son origine dans l'ennui de ce dernier au moment de l'énonciation :

- (37) Mais il paraissait s'ennuyer dans son bureau. Chaque fois qu'elle lui rendait visite, il lui disait du même ton impatient :
– *Et si nous descendions, Odile ?* (Modiano, *Une Jeunesse*, 1981)

Ces faits pourraient suggérer que *et* à l'initiale de [*si p*] a d'abord été employé pour souligner un lien avec un discours précédent, puis que la valeur de coordonnant de *et* s'est érodée peu à peu dans ce contexte : le sens de coordonnant discursif aurait ainsi cédé la place à un sens plus abstrait d'embrayeur. Le lien ne se fait alors plus avec un discours présupposé, mais avec la situation d'énonciation.

3.3. Dimension prosodique¹⁴

Concernant la dimension prosodique des insubordonnées, on observe deux patrons différents¹⁵. Pour les optatives, l'intonation est légèrement descendante et peu contrastée (cf. 38). À l'écrit, les optatives sont souvent suivies d'un point d'exclamation qui reflète la dimension fortement subjective de l'énoncé. Pour les insubordonnées suppositives et propositives, le contour intonatif est en général

13. Nous remercions Marie-José Béguelin pour cette suggestion.

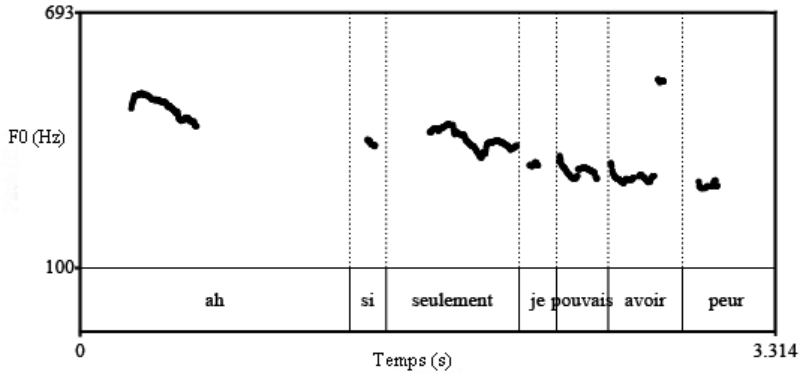
14. La dimension prosodique des insubordonnées est illustrée à l'aide de tracés mélodiques obtenus à partir du logiciel Praat (Boersma & Weenink 2013).

15. Malheureusement, nous n'avons pu recueillir que peu d'exemples oraux (11 au total, glanés pour la plupart sur Internet), mais les quelques occurrences observées montrent des caractéristiques relativement homogènes (sauf les [*si seulement p*], voir *infra*).

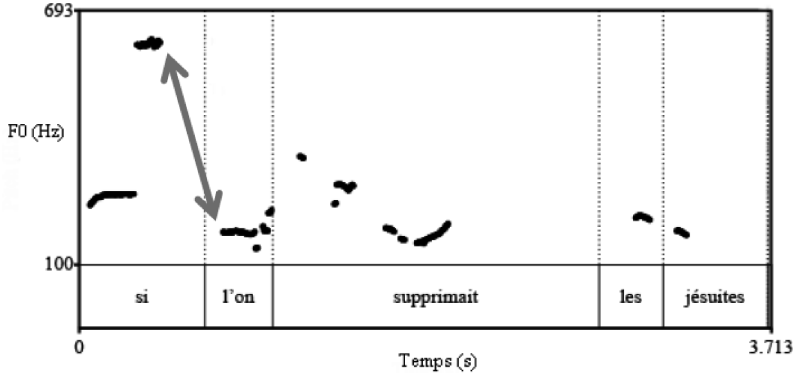
contrasté : contrairement aux optatives, l'énoncé se caractérise par une note élevée sur *si* suivie d'une chute mélodique (cf. 39).

Dans les deux cas, on observe que les insubordonnées n'ont pas de contour suspensif marqué par une montée mélodique sur le segment final. Cela semble indiquer que les énoncés sont complets du point de vue prosodique, l'intonation ne signalant pas l'attente d'un segment à venir.

(38) Ah ! Si seulement je pouvais avoir peur ! (YouTube)



(39) Si l'on supprimait les jésuites ? (KTOTV)



3.4. Dimension discursive

Sur le plan discursif, les insubordonnées semblent se comporter comme des propositions indépendantes. Notamment, elles sont parfois discursivement connectées à des énoncés qui justifient ou expliquent l'acte expressif ou directif exécuté par l'insubordonnée. Le lien causal, ou la relation d'*explication* selon les termes de N. Asher et A. Lascarides (2003), qui relie discursivement l'insubordonnée (x) au segment discursif suivant (y), peut être explicité par un connecteur comme *car* (40) ou bien rester implicite (41-42) :

- (40) – « Et si la maison que vous reconstruisez ne vaut pas celle que vous aurez détruite ? (x) **Car** enfin vous n'en savez rien... (y) »
– « Elle ne vaudra pas pire, en tout cas » répondis-je.
– « Vous n'en savez rien » répliqua-t-il encore [...]. (Bourget, *L'Exemple*, 1921)
- (41) Le capitaine Maignan sourit dans sa barbe blonde et, de sa voix douce : « *Si nous allions nous coucher, Messieurs ?* (x) [car] Il est tard, et nous sommes menacés d'une alerte, pour changer. (y) » (Genevoix, *Ceux de 14*, 1950)
- (42) « Après chaque décembre, revient mai. » J'ai pensé : *si seulement je pouvais tenir encore cet hiver* (x), [car] au printemps nous serons sûrement libres (y). Cela a été dur mais j'ai tenu ! (Flem, *Lettres d'amour en héritage*, 2006)

L'interprétation de la relation d'*explication* va dans le sens d'une autonomie illocutoire de la [si p] : en effet, l'énoncé qui suit est discursivement relié, non au sens exprimé par une apodose implicite mais bien au contenu pragmatique (supposition, proposition ou souhait) exprimée par la [si p].

En conclusion, les trois insubordonnées étudiées montrent des signes d'autonomie au niveau sémantico-pragmatique, prosodique et discursif. Néanmoins, on constate des différences en fonction du type d'insubordonnées : les optatives semblent fonctionner comme de véritables indépendantes alors que, pour les suppositives et les positives, on peut encore restituer dans certains contextes une apodose qui serait sous-entendue (voir section 3.1.2).

4. ORIGINE DES INSUBORDONNÉES HYPOTHÉTIQUES

4.1. La thèse d'une grammaticalisation

Pour évaluer le degré de grammaticalisation des insubordonnées hypothétiques, nous nous appuyons sur l'idée formulée entre autres par C. Lehmann (2002 : 109) selon laquelle la grammaticalisation correspond à « une perte d'autonomie » d'un signe qui se traduit par un emploi moins libre du signe en question. Cette perte d'autonomie peut se manifester, selon lui, du point de vue de la substance sémantique et phonologique du signe, du point de vue syntagmatique (les contraintes contextuelles se font plus fortes, les liens avec d'autres unités linguistiques se resserrent), et/ou du point de vue paradigmatique (le choix d'un signe devient obligatoire pour exprimer certaines valeurs).

Pour les insubordonnées du français qui sont issues de phrases hypothétiques [si p, q], la question se pose dans les termes suivants : est-ce que l'usage des insubordonnée [si p] est moins libre que celui de la phrase hypothétique avec apodose [si p, q] ? Si la réponse est affirmative, on pourra alors parler de grammaticalisation. Pour répondre à cette question, nous considérons les différents paramètres qui, selon C. Lehmann, permettent d'évaluer la perte d'autonomie d'une forme, et donc sa grammaticalisation.

4.1.1. Attrition sémantique et attrition formelle

Une première conséquence de la perte d'autonomie d'une forme linguistique est l'« attrition » de sa substance sémantique aussi appelée « désémantisation ». L'idée sous-jacente est qu'une forme qui se grammaticalise a tendance à acquérir un sens abstrait plus général. Dans le cas des insubordonnées hypothétiques, on observe bien une évolution sémantique, mais celle-ci ne correspond pas à une généralisation du sens de la construction.

Dans le cas des suppositives, la non-interprétation de l'apodose se traduit par la perte d'éléments de sens, à savoir celle du sens conditionnel (le lien entre *si p* et *q* que l'on peut noter {*si p* alors *q*}) et du sens de l'apodose noté {*q*} (la question générique de type *que faire ?* ou *quelles nouvelles possibilités envisager ?*). Néanmoins, cette perte ne se traduit pas par l'acquisition d'un sens plus général, mais par la modification de la force illocutoire de l'énoncé : la demande d'information exprimée par l'apodose cède la place à un acte directif invitant le locuteur à supposer la réalité de *p*. Dans le cas des optatives et des propositives, il n'y a pas non plus d'allègement sémantique, mais un changement de focus concernant les différents éléments de sens interprétés. Ainsi, certains sens qui étaient au premier plan de l'interprétation dans la phrase hypothétique complète (le sens conditionnel entre *si p* et *q* {*si p* alors *q*}, et le sens de l'apodose {*q*}) passent à l'arrière-plan dans l'insubordonnée, *i.e.* ils ne constituent plus le focus de l'information communiquée. Cette défocalisation opère parallèlement à la mise en focus de l'acte illocutoire exprimé (souhait ou proposition) qui est inféré à partir de la structure complète [*si p*, *q*] et que l'on peut noter { $I_{si p, q}$ }. Cependant, les éléments de sens défocalisés ne sont pas pour autant perdus, ils sont présupposés par le sens optatif ou propositif { $I_{si p, q}$ } inféré à partir de [*si p*, *q*] : en effet, comme le sens conditionnel et le sens de *q* permettent d'inférer le souhait ou la proposition (voir section 3.1.3), le sens optatif et propositif inféré présuppose réciproquement le lien conditionnel et le contenu de l'apodose. Ainsi, souhaiter une situation présuppose qu'on la juge bénéfique, et faire une proposition à quelqu'un présuppose que l'on demande son accord sur la situation à réaliser. En conclusion, la notion de *désémantisation* ne semble pas s'appliquer dans le cas des insubordonnées.

La désémantisation d'une forme qui se grammaticalise s'accompagne généralement d'une érosion formelle. Dans le cas des insubordonnées [*si p*], on peut considérer la non-réalisation discursive de l'apodose comme la conséquence d'une telle érosion. Néanmoins, nous verrons dans la section 4.2 qu'une analyse en termes de réanalyse et de re-segmentation est aussi à même d'expliquer la disparition de l'apodose. Le paramètre de l'attrition formelle ne permet donc pas de départager les deux explications envisagées (grammaticalisation et réanalyse).

4.1.2. Condensation

La perte d'autonomie d'une forme se manifeste également par une diminution de sa portée syntagmatique aussi appelée « condensation » : plus une forme

se grammaticalise, moins le niveau hiérarchique de la structure qu'elle aide à construire est élevé.

Dans le cas des insubordonnées, nous pouvons constater que c'est exactement l'inverse qui se produit : la [*si p*], qui est originellement une subordonnée, acquiert le statut de proposition indépendante, passant ainsi du niveau des constituants de la phrase à celui de la phrase. On pourrait donc penser, selon ce paramètre, que les insubordonnées [*si p*] seraient « moins grammaticalisées » que les protases des phrases hypothétiques [*si p, q*], ce qui paraît pour le moins contre-intuitif. En réalité, le changement de portée syntagmatique de la [*si p*] suggère une reconfiguration de la structure sous-jacente de la construction, allant ainsi dans le sens d'une réanalyse.

4.1.3. Fixation et coalescence

Les processus de « fixation » et de « coalescence » concernent respectivement la mobilité positionnelle d'une forme et la cohésion des liens syntagmatiques qu'elle entretient avec d'autres formes : ces deux processus se traduisent, dans le cas d'une construction, à la fixation positionnelle des différents constituants de la construction et à un resserrement des liens formels qui relient ces constituants. Concernant ce paramètre, aucun changement véritable ne semble avoir lieu : l'ordre des mots n'est pas plus figé dans l'insubordonnée que dans la phrase hypothétique complète, et les liens formels entre les différents composants des deux constructions ne sont pas plus resserrés.

Néanmoins, l'utilisation du *et* à l'initiale des propositives et des suppositives semble devenir de plus en plus fréquente, notamment à l'oral¹⁶. Si ce fait est confirmé, on pourrait l'interpréter comme la fixation syntagmatique de la construction [*et si p ?*] et donc comme un signe de grammaticalisation des propositives et des suppositives.

4.1.4. Paradigmaticisation et obligatorification

Les notions de *paradigmaticisation* et d'*obligatorification* renvoient à l'intégration de la forme qui se grammaticalise dans un « paradigme réduit » organisé autour de relations paradigmatisées étroites (d'opposition et de similarité) rendant ainsi l'usage de la forme « obligatoire » pour exprimer certaine(s) valeur(s).

On peut voir dans l'émergence des insubordonnées ce que P. J. Hopper (1991) appelle un *layering*, *i.e.* la création d'une nouvelle couche dans un paradigme déjà existant. Les insubordonnées semblent, en effet, s'intégrer dans le paradigme des « types de phrases exprimant une modalité d'énonciation », *i.e.* une attitude énonciative du locuteur vis-à-vis de son interlocuteur : les phrases assertives, interrogatives, injonctives et exclamatives. Plus précisément, les insubordonnées semblent s'intégrer dans deux sous-paradigmes.

16. Cette première impression doit être confirmée par une étude diachronique.

Les optatives (p. ex. *Oh si j'étais riche !*) s'insèrent dans le paradigme des phrases exclamatives avec lesquelles elles partagent une connotation affective forte. Du point de vue morpho-syntaxique, les optatives se rapprochent de phrases telles que *comme tu as raison !* ou *que c'est beau !* qui sont introduites par des mots exclamatifs (*comme, que, etc.*). Les suppositives et les propositives, qui ont une valeur illocutoire directive, s'insèrent quant à elles dans le paradigme des phrases injonctives où elles expriment généralement une injonction atténuée (notamment à cause de l'usage de l'imparfait, cf. section 3.2.1), par opposition aux phrases impératives qui expriment une injonction plus forte. Prosodiquement, les suppositives et les propositives partagent avec les phrases injonctives un schéma intonatif nettement descendant et, morpho-syntaxiquement, elles s'apparentent aux injonctives au subjonctif introduites par la conjonction *que* (p. ex. *qu'il parte !*).

Néanmoins, comme l'a souligné P. J. Hopper (1991), le *layering* est le signe d'une grammaticalisation naissante, mais pas nécessairement celle d'une grammaticalisation avancée. En effet, on peut remarquer que les paradigmes auxquels les insubordonnées s'intègrent ne sont pas très grammaticalisés. Le paradigme des phrases exclamatives ne possède guère de traits morphosyntaxiques et prosodiques spécifiques qui permettent de le définir et le locuteur jouit d'une assez grande liberté dans la formulation d'un énoncé exclamatif (choix du mot exclamatif, choix de la forme verbale, etc.). Ainsi, pour exprimer un souhait, le locuteur a le choix entre différentes formulations possibles : l'usage d'une insubordonnée (p. ex. *Ah ! si j'étais riche !*), d'une phrase avec un adverbe exclamatif (p. ex. *Ah ! Comme j'aimerais être riche !*) ou sans mot exclamatif (p. ex. *Ah ! J'aimerais être riche !*), etc. En ce qui concerne les phrases injonctives, les relations paradigmatiques semblent un peu plus étroites : on observe formellement l'emploi de formes verbales particulières (impératif, subjonctif ou imparfait modal) et de structures syntaxiques particulières (absence de sujet pour les phrases impératives et structures insubordonnées (en *que* ou *si*)). Néanmoins, le choix du locuteur n'est pas totalement contraint : pour formuler une supposition ou une proposition (p. ex. *Et s'il avait raison ? Si vous ôtiez votre chapeau ?*), le locuteur peut toujours utiliser une formulation alternative avec l'impératif (p. ex. *Imagine qu'il ait raison. Veuillez ôter votre chapeau, s'il vous plaît.*) ; de plus, le locuteur n'est pas obligé de choisir dans le paradigme des phrases injonctives pour exprimer une proposition ou une supposition, il peut aussi utiliser des phrases interrogatives ou assertives (p. ex. *Peut-être qu'il a raison. Voudriez-vous ôter votre chapeau ?*).

En conclusion, on peut voir dans le développement des insubordonnées un début de paradigmatisation et d'obligatorification, mais celles-ci restent très limitées étant donné la faible grammaticalisation des paradigmes intégrés.

4.1.5. Motivation fonctionnelle

Si on adopte une perspective fonctionnelle, on se rend compte que la motivation qui a sous-tendu l'émergence des insubordonnées n'est pas celle habituellement rencontrée dans les cas de grammaticalisation. En effet, U. Detges et R. WALTEREIT (2002 : 151) montrent que la grammaticalisation est un phénomène « centré sur le locuteur » et motivé au départ par « la mise en œuvre de techniques expressives » répondant à des besoins communicatifs.

Dans le cas des insubordonnées, la motivation principale ne semble pas reliée à un besoin expressif du locuteur, mais plutôt à un gain d'économie de la part de ce dernier (cf. Lombardi Vallauri, 2004 : 206, 2010 : 75) : le locuteur minimise son effort en ne formulant pas l'apodose, le sens entendu par la [si p] étant déjà pour lui suffisamment clair. Néanmoins, dans le cas des insubordonnées optatives, la recherche d'économie peut se doubler d'une motivation expressive liée au pouvoir suggestif de l'ellipse : en ne précisant pas le contenu de l'apodose, le locuteur suggère tout un champ de possibles ouvert par la réalisation du souhait sans en limiter les potentialités (p. ex. *Ah ! Si j'étais riche [j'oublierais mes malheurs, je partirais en voyage, je découvrirais le monde, etc.] !*).

En conclusion, selon les paramètres envisagés (désémantisation, condensation, fixation, coalescence, paradigmatisation, obligatorification et motivation fonctionnelle), les insubordonnées ne montrent pas de signes tangibles de grammaticalisation. Dans la suite de l'article, nous suggérons une explication alternative fondée sur la notion de *réanalyse*.

4.2. La thèse d'une réanalyse

Nous nous appuyons sur une conception traditionnelle de la réanalyse telle qu'elle se trouve formulée chez R. W. LANGACKER (1977). Ce dernier définit la réanalyse comme un « changement structurel » (*op. cit.* : 58) d'une expression qui « n'implique aucune modification immédiate ou intrinsèque de sa manifestation de surface » (*Ibid.*). Suivant cette définition, nous faisons l'hypothèse que les insubordonnées étudiées sont le résultat de la réanalyse d'une phrase hypothétique elliptique où l'apodose est sous-entendue. Dans les deux cas, la forme superficielle est la même : la [si p] apparaît isolée ; néanmoins la structure sous-jacente est différente : dans un cas, elle est monopartite, dans l'autre, bipartite.

4.2.1. Re-segmentation

Pour R. W. LANGACKER (1977 : 64), la réanalyse d'une structure se manifeste très souvent par une « re-segmentation » de la construction, *i.e.* par la manipulation de ses bornes. Pour ce qui est des insubordonnées, elles apparaissent comme le résultat d'une re-segmentation et, plus précisément, celui de la perte de bornes : les bornes externes qui délimitaient la construction hypothétique et permettaient d'englober l'apodose ont été perdues. Désormais, les bornes qui circonscrivent la construction sont celles qui délimitent la [si p] (*infra* Figure 1).

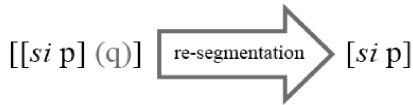


Figure 1 : Re-segmentation : de l'hypothétique elliptique à l'insubordonnée

4.2.2. Reformulation

Un second aspect possible de la réanalyse est ce que R. W. Langacker appelle « reformulation » : il s'agit des « changements affectant la structure syntaxique et/ou sémantique sous-jacente » (1977 : 79).

Ce processus peut d'abord impliquer des changements catégoriels en relation avec une restructuration des dépendances syntaxiques. Dans le cas des insubordonnées, on peut penser que le statut syntaxique de *si* est différent : dans la mesure où la *[si p]* n'est plus régie par une proposition principale, il semble logique que *si* ne fonctionne plus comme subordonnant marquant la dépendance de la subordonnée vis-à-vis de la principale. *Si* pourrait être devenu un adverbe épistémique portant sur *p* et signalant que la validité de la proposition est suspendue (il s'agit du sens hypothétique de *si*).

Ensuite, nous avons vu en section 4.1.1 que les changements sémantiques sont de deux ordres : désémantisation pour les suppositives et glissements de focus pour les optatives et les propositives. Dans le cas des suppositives (*infra* Figure 2), l'ellipse de l'apodose (représentée à gauche) entraîne d'abord une défocalisation du lien conditionnel *{si p alors q}* et du sens de l'apodose *{q}* qui ne sont plus que sous-entendus ; puis, lorsque la structure est réanalysée (à droite), la substance sémantique de la construction s'allège avec la perte de ces deux éléments de sens, seule la supposition *{si p}* exprimée par la *[si p]* demeure focalisée au premier plan.

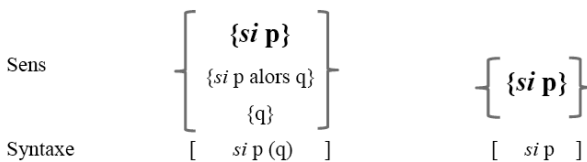


Figure 2 : Reformulation : de l'hypothétique elliptique à l'insubordonnée suppositive

Dans le cas des optatives et des propositives (*infra* Figure 3), l'ellipse de l'apodose (représentée à gauche) engendre également la défocalisation du sens conditionnel *{si p alors q}* et de *{q}* qui sont alors implicites. Lorsque la phrase est réanalysée (à droite), ces éléments de sens sont davantage relégués à l'arrière-plan ; ils subsistent toutefois comme traits sémantiques présupposés par le sens optatif ou propositif ($\{I_{si\ p, q}\}$). Parallèlement, l'inférence d'un souhait ou d'une

proposition tirée à partir de $si\ p, q$ ($\{I_{si\ p, q}\}$), est au premier plan dans l'hypothétique elliptique et devient, après réanalyse, le sens même de la construction (qui est donc en tant que tel focalisé).

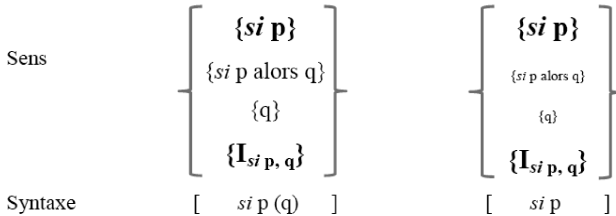


Figure 3 : Reformulation : de l'hypothétique elliptique à l'insubordonnée optative ou propositive

4.2.3. Motivation fonctionnelle

U. Detges et R. Waltereit (2002 : 170-171) ont montré que la réanalyse d'une construction découle normalement d'une « stratégie d'interprétation de l'interlocuteur » qui cherche à faire coïncider ce qu'il entend (la chaîne parlée produite par le locuteur) avec le sens que le locuteur entend communiquer. Cette analyse semble s'appliquer au cas des insubordonnées.

Du point de vue du locuteur, l'ellipse de l'apodose semble motivée, comme on l'a déjà vu, par une recherche d'économie (cf. section 4.1.4) : le locuteur produit moins d'effort en « ne finissant pas sa phrase » car le sens communiqué est déjà suffisamment clair.

Si l'on se place maintenant dans la perspective de l'interlocuteur, la réanalyse est le résultat d'une stratégie de compréhension, en accord avec l'analyse d'U. Detges et R. Waltereit. En effet, l'interlocuteur est confronté à deux interprétations différentes :

- soit il interprète l'énoncé comme **incomplet** et reconstruit alors l'**apodose ellipsée** ;
- soit il réinterprète l'énoncé comme **complet** sur le plan formel et sémantique. Il s'ensuit une réanalyse de la phrase hypothétique qui aboutit à une **ressegmentation** de sa forme (cf. 4.2.1) et à une **reformulation** de sa configuration syntaxique et sémantique (cf. 4.2.2).

5. CONCLUSION

En guise de conclusion, nous voudrions suggérer un scénario en cinq étapes pour rendre compte de l'émergence des insubordonnées hypothétiques du français. Ce scénario s'inspire de celui proposé par N. Evans (2007 : 371-374), mais il prévoit une étape supplémentaire (l'étape (iv) de la réanalyse) :

- (i) Au point de départ, la phrase hypothétique est complète et l'apodose est explicite [si p, q].
- (ii) La seconde étape correspond à l'ellipse de la principale motivée par une recherche d'économie de la part du locuteur.
- (iii) Lors de la troisième étape, l'ellipse se conventionnalise car le contenu informationnel de l'apodose est suffisamment vague pour ne plus nécessiter sa réalisation linguistique.
- (iv) À la quatrième étape, les phrases elliptiques deviennent ambiguës pour certains interlocuteurs qui commencent ainsi à les réanalyser.
- (v) Enfin, la dernière étape correspond à la conventionnalisation de la construction réanalysée.

Références

[FRANTEXT] www.frantext.fr

- APTEKMAN J. (2006), *De la logique à la linguistique : une étude du sens de 'si'*, Thèse de l'EHESS.
- ASHER N. & LASCARIDES A. (2003), *Logics of Conversation*, Cambridge: Cambridge University Press.
- BOERSMA P. & WEENINK D. (2013), *Praat: doing phonetics by computer*. [Computer program, Version 5.3.50, retrieved 21.05.2013 from <http://www.praat.org/>]
- BURIDANT C. (2000), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris : Sedes.
- CAUDAL P. & ROUSSARIE L. (2005), « Sémantique et pragmatique des propositions en si », *Cahiers Chronos* 12, 51-66.
- CORMINBOEUF G. (2008), *L'expression de l'hypothèse en français contemporain, entre hypotaxe et parataxe*, Thèse de l'Université de Neuchâtel.
- CORMINBOEUF G. (2009), *L'expression de l'hypothèse en français. Entre hypotaxe et parataxe*, Bruxelles : De Boeck/Duculot.
- CORMINBOEUF G. (à par.), « Quand les <subordonnées> ne sont pas des <topiques> », *Actes du Colloque Discourse and Grammar* (Gand, mai 2008).
- DELBECQUE N. (2006), *Linguistique cognitive. Comprendre comment fonctionne le langage*, Bruxelles : De Boeck/Duculot.
- DETGES U. & WALTEREIT R. (2002), "Grammaticalization vs Reanalysis: a Semantic-Pragmatic Account of Functional Change in Grammar", *Zeitschrift für Sprachwissenschaft* 21 (2), 151-195.
- EVANS N. (2007), "Insubordination and its uses", in I. Nikolaeva (ed.), *Finiteness: Theoretical and Empirical Foundations*, Oxford: Oxford University Press, 366-431.
- HASPELMATH M. (2004), "On Directionality in Language Change with Particular Reference to Grammaticalization", in O. Fischer, M. Norde & H. Perridon (eds), *Up and down the Cline – The Nature of Grammaticalization*, Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins, 17-44.
- HOPPER P. J. (1991), "On some Principles of Grammaticalization", in E. C. Traugott & B. Heine (eds), *Approaches to Grammaticalization*, Amsterdam/Philadelphia: Benjamins, 17-35.
- LANGACKER R. W. (1977), "Syntactic reanalysis", in C. N. Li (ed.), *Mechanisms of Syntactic Change*, Austin: University of Texas Press, 57-139.
- LEHMANN C. (2002²), *Thoughts on Grammaticalization*, Erfurt: Seminar für Sprachwissenschaft der Universität.

- LOMBARDI VALLAURI E. (2004), "Grammaticalization of syntactic incompleteness: free conditionals in Italian and other languages", *SKY Journal of Linguistics* 17, 189-215.
- LOMBARDI VALLAURI E. (2010), "Free conditionals in discourse. The forming of a construction", *Linguisticae Investigationes* 33 (1), 50-85.
- MONTE M. (2009), « *Si* marqueur d'altérité énonciative dans les *si P* extrapredicatives non conditionnelles », *Langue française* 163, 99-119.
- PATARD A. (2007), *L'un et le multiple. L'imparfait de l'indicatif en français : valeur en langue et usages en discours*, Thèse de l'Université Paul-Valéry – Montpellier 3.
- PATARD A. (2009), « L'imparfait dans le tour [(et) *si* IMP ?] », *Revue de Sémantique et Pragmatique* 25-26, 223-242.
- RIEGEL M., PELLAT J.-C. & RIOUL R. (1994 [2005]), *Grammaire méthodique du français*, Paris : Presses Universitaires de France.
- ROTHENBERG M. (1989), « Quelques moyens syntaxiques de rhématisation et de thématization en français », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* LXXXIV, 143-161.
- STIRLING L. (1998), "Isolated *if*-clauses in Australian English", in D. Lee & P. Collins (eds), *The Clause in English*, Amsterdam: John Benjamins, 273-294.
- VANDERVEKEN D. (1988), *Les Actes de discours*, Bruxelles : Mardaga.